

N°2/2025 FEVRIER

Notre monde est-il en train de changer ?

Oui et non.

Non car la lutte des classes doit continuer.

La politique d'austérité qui va découler de la loi de finances n'est que la continuité de toutes les politiques contre les droits des travailleurs instaurées par notre président. Austérité, mais pas pour tout le monde, les cadeaux aux grandes entreprises et aux plus riches vont continuer.

Oui car la souffrance au travail commence à être reconnu par les tribunaux

Harceleurs/ harcelés la justice change de camps.

Il y a dix ans, France Télécom était devenue le symbole de la souffrance au travail avec une série de suicides de salariés. Pour la première fois, le 20 décembre 2019, une entreprise du CAC 40 a été condamnée pour harcèlement moral institutionnel.

Le 21 janvier 2025 la Cour de cassation a rejeté les pourvois de l'ex-patron de France Télécom Didier Lombard et de son ancien numéro 2 Louis-Pierre Wenès, rendant définitives leurs condamnations.

Une belle victoire qui ne ramènera pas à la vie les dizaines de salariés qui se sont suicidés durant cette période, qui ne rendra pas leurs vies à ceux qui ont tenté de le faire et à ceux qui ont connu un épisode de dépression ou un arrêt de travail sur la période 2007-2010.

Cette année, Lydia Guirous, ancienne porte-parole du parti Les Républicains, a été démise de ses fonctions de préfète déléguée à l'égalité des chances en Gironde, le mercredi 5 février lors du conseil des ministres, après des accusations de « management toxique » émises par plusieurs fonctionnaires préfectoraux.

Un compte-rendu du rapport d'un médecin du travail, révélé par le Figaro et consulté par l'AFP, fait état d'un « management toxique » et d'un « risque suicidaire avéré » parmi des agents.

« Le préfet, en lien avec le ministère de l'Intérieur, a pris les mesures de protection et de sauvegarde des personnels », a déclaré à l'AFP la préfecture de la Gironde, selon laquelle les subordonnés de Lydia Guirous ont été directement rattachés au préfet.

La parole des agents et des médecins du travail a enfin été prise en considération. La santé mentale et physique des agents a été plus importante que le soutien entre cadres et hauts fonctionnaires.

A la DGFIP aussi des cas de managements toxiques sont à déplorer. Nous aurions pu penser que les mesures prises à l'encontre de la Direction de l'Aude, en novembre 2022 prêteraient à réflexions dans les autres départements. Car malgré un déni de la DGFIP, la CGT Finances Publiques reçoit de plus en plus d'alerte des services sur une souffrance au travail qui se développe dans un environnement où le mal être au travail, le mal travail se sont installés durablement. La CGT Finances publiques dénonce dans notre administration le gâchis humain, social et économique engendré par un management « désincarné » et « pathogène », dû à ce que l'on peut qualifier de harcèlement moral qu'il est nécessaire de faire cesser.

Nul n'en parle mais le mal est profond. La DGFIP, traverse une crise organisationnelle qui n'est pas sans rappeler celle qu'ont connue les employés de France Télécom de 2007 à 2010. À la DGFIP, délais impossibles, culte des objectifs et de la statistique, absence de stratégie et de maîtrise des risques (NRP et ses suites), changements récurrents d'outils numériques structurants non aboutis qui dysfonctionnent (dernier accident industriel : Gérer mes bien immobiliers) et d'organisations du travail pathogènes. Les personnels s'épuisent jusqu'à parfois souhaiter mettre fin à leurs jours : 4 suicides et 2 tentatives de suicide depuis le 1er janvier 2025 à la DGFIP). Or, « ce ne sont pas des cas individuels de gens fragiles », comme essaie de le faire croire l'administration, mais des gens broyés par le système.



<https://86.cgtfinancespubliques.fr/>

Ulysse local, vie pratique ; les
Organisations syndicales

Bulletin d'adhésion :
NOM : Prénom :
Grade : échelon : indice : temps partiel :
Résidence administrative :
Adresse personnelle :
Sollicite mon adhésion à la section CGT Finances Publiques de la Vienne
A le signature
Bulletin à renvoyer par courriel à cgt.ddfip86@dgfip.finances.gouv.fr ou cgtfip86@gmail.com

LA CGT
SA FORCE C'EST
VOUS
SYNDIQUEZ-VOUS!

Païement de proximité : Arnaque



Depuis le 28 juillet 2020, la DGFIP a lancé le paiement de proximité permettant aux usagers de régler leurs impôts, amendes et factures de services publics en espèces (jusqu'à 300€) ou par carte bancaire auprès de buralistes « agréés ». Ce paiement garantit la confidentialité des transactions grâce à un datamatrix sur les factures et la facilité pour les usagers.

Mais une note de Bercy datant du 15 novembre 2024 signale que sous-traiter les encaissements au réseau de

Résumé :

Le marché paiement de proximité, mis en place en 2020, permet le paiement chez les buralistes agréés de la plupart des factures émises par la DGFIP. Depuis le démarrage du dispositif, le groupement FDJ (Française des jeux) / MDB¹ Services (Confédération des buralistes), en charge de cette prestation, a réalisé pour le compte de la DGFIP plus de 9 millions d'encaissements pour un montant total de 730 millions d'euros. Ce circuit d'encaissement représente un coût significatif pour la DGFIP, qu'il convient de contenir en appliquant strictement les principes rappelés dans la présente note.

buralistes coûte cher !!!!

Sans compter la commission légitime (1,50€ par transaction), les erreurs sont nombreuses et le non-respect des consignes pose problème. MAIS, il y aurait aussi des malhonnêtes !!! des encaissements hors parcours enregistrés par les buralistes sur un terminal de paiement autre que celui dédié au paiement de proximité. La somme ne peut être encaissée sur le poste comptable gestionnaire et ne libère pas l'usager de sa dette. Ces situations s'apparentent à de la fraude et à des détournements de fonds.

La note préconise de favoriser les encaissements à nos guichets.

2. Rappel des principes d'encaissement aux guichets de la DGFIP

Lorsqu'un redevable se présente aux guichets de la DGFIP pour payer une facture, il convient avant tout de vérifier, s'il s'agit d'une créance locale, que la facture comporte les indications utiles au paiement en ligne (PAYFIP) et l'orienter vers cette solution de paiement, en l'accompagnant le cas échéant pour le paiement, dans l'hypothèse où le poste comptable DGFIP disposerait d'un ordinateur en libre-service pour le public.

Dans le cas contraire ou s'il souhaite néanmoins payer en espèces ou par carte bancaire au guichet de la DGFIP, **il ne doit pas être orienté vers le réseau des buralistes, y compris s'il souhaite effectuer un paiement partiel**. Le paiement en espèces doit être accepté, dans la limite de 300€, à condition que le guichet soit habilité à encaisser des espèces ; le paiement par carte bancaire reste possible aux guichets / caisses de la DGFIP munis de terminaux de paiement électroniques (dans la limite de 300€ pour les créances fiscales).

Malheureusement, il n'en reste plus guère et encore moins permettant le paiement en espèces et c'était bien le but recherché.

Bercy est-il en passe de redécouvrir l'intérêt du service public d'exercer pleinement ces missions !!!!!



Maltraitance des fonctionnaires

C'est confirmé, l'indemnisation des jours d'arrêts maladie va passer de 100 % à 90 %, le point d'indice reste congelé et la GIPA est volatilisée en 2025.

Dans un contexte déjà peu souriant, cela devrait redonner le moral aux vaillantes troupes de la DGFIP...ou pas.

MGEFI

Pour la 1^{ère} fois en 2025, les assurés MGEFI de – de 70 ans ne recevront pas leur carte de mutuelle en format papier. Celle-ci est à récupérer dans l'espace abonné. Il faudra dorénavant avoir sa carte téléchargée sur smartphone ou se débrouiller pour l'imprimer !

Dédouanement

La DG sort l'artillerie lourde, mais molle, pour donner l'impression de protéger ses agents. Après la dotation partielle en gilets pare-balles et en smartphones, la nouvelle arme fatale consiste en la désescalade des situations conflictuelles. Dans cette formation ne sont pas évoqués le fonctionnaire bashing ni le manque d'exemplarité d'une partie de nos élites politiques ou médiatiques qui concourent au manque de respect envers nos institutions. En revanche, l'accent est mis sur votre vigilance, anticipation, analyse de l'environnement, et respiration : En cas d'agression, pensez à bien inspirer, avant d'expirer !

A + traités comme des A -

Lors d'un séminaire descendant en visio du 19 décembre, Bercy n'a pas mis les formes pour expliquer les incidences de la mise en place de la RIFSEEP pour les Chefs de Service Administratif et Chefs de Service Comptable.

Entre autres gracieusetés, il a été rappelé que ces affectations se font sur le mode du détachement pour 3 ans, reconductible une fois, ou non, selon l'appréciation du directeur.

Et oui, avec la RIFSEEP, il peut y avoir une baisse de rémunération avec la part variable si on changeait de poste mais qu'il ne fallait pas se plaindre vu le niveau de rémunération. Certes, mais pas très motivant. D'autant qu'à la fin du bail, il faut se recaser et donc postuler au fil de l'eau sur un poste vacant, sans garantie de rester sur sa direction. Quand on vous dit que le management à la DGFIP sait faire rêver et motiver.

Élections TPE : la CGT loin devant !

La CGT conforte sa place de première organisation représentative des salariés des très petites entreprises avec 27,64% des voix et creuse l'écart en finissant près de 13 points devant la 2^e organisation syndicale.

Mutations : le grand toilettage

La campagne de mutation 2025 s'est déroulée du 9 au 22 janvier.

Depuis la loi transformation Fonction Publique instaurée en 2019 et l'édiction de lignes directrices de gestion (LDG), la DGFIP met tout en place pour liquider les règles de mutations qui favorisent la mobilité choisie à l'initiative de l'agent :

en 2020, généralisation de la mutation au département (fin des RAN donc fin des mutations fines dès le niveau national) ; suppression des CAP mutations ; suppression du quota de 50 % pour les prioritaires ; réforme profonde des règles de priorité et apparition de critères subsidiaires.

Désormais, certaines situations ne sont plus considérées comme des priorités mais comme des critères subsidiaires : **les gardes d'enfant alternées, le rapprochement de concubin(e)s, les soutiens de famille.**

En 2025, l'administration franchit un nouveau cap :

Elle supprime totalement le mouvement de mutation des A+ : les affectations seront dorénavant prononcées au choix et l'affectation se fera au fil de l'eau des vacances de postes.

Elle a aussi décidé de pourvoir au choix l'intégralité des postes d'inspecteurs au mouvement local, mais aussi des B programmeurs des DISI (directions informatiques) et quelques autres postes de B dans les DNS (Directions nationales et spécialisées) et Dircofi.

C'est l'ensemble des catégories qui pourrait **RAPIDEMENT** être concerné par ces réformes.

Alors, ne vous dites surtout pas « je ne suis pas concerné » parce que là, nous le sommes toutes et tous à plus ou moins long terme.

La CGT Finances Publiques soutient que les agents doivent pouvoir choisir leur affectation tant géographique que fonctionnelle pour exercer au mieux leurs missions.

La CGT est opposée à l'affectation au choix.

- Elle exige de garantir à chaque agent le droit à mutation sur son initiative et des droits et garanties identiques sur tout le territoire.
- Elle s'oppose fermement à tout type de mobilité forcée et à toute forme d'arbitraire dans l'application des règles et pour cela, exige le retour des CAP de mutations nationales et locales.
- Elle exige le retrait de la loi de transformation de la fonction publique, l'abandon des lignes directrices de gestion, du NRP et de la Relocalisation.

**Assemblée
générale**

10 AVRIL 2025



**Notre section organise son AG le
10 avril, venez nombreux**

Parcours moins à la DGFIP

Pour faire passer l'affectation locale des A au choix et au fil de l'eau depuis le 01/01/2025, Bercy a créé une appli ! « Parcours + » : création d'une web app pour incarner de « vrais » parcours de cadres et permettant de se projeter davantage dans les parcours possibles ». Même pas drôle. Qu'apporte à l'administration le fait de remplir un CV, se créer un profil LinkedIn, faire une lettre de motivation pour postuler sur un poste ? Et aux collègues ? A part mettre en difficulté les RH et les chefs de service, où se trouve la plus-value ?

Par contre, les inconvénients sautent aux yeux : arbitraire, opacité, risque d'assignation à une filière...

Quitte à singer le privé, on préférerait un alignement des rémunérations. Mais évidemment, il s'agit surtout d'acculturer les collègues et sortir de la Fonction publique de carrière.

PCE en danger !

La disparition des PCE est programmée par la DG !

Le cadre d'objectifs et de moyens 2023-2027 prône de remettre un peu plus d'expertise en SIE (comprendons « à la place des PCE » ...) et lors du groupe de travail national sur la réorganisation du contrôle fiscal convoqué le 12 novembre 2024, le directeur du contrôle fiscal a expliqué que le bilan des PCE serait nuancé, car ils remplissent 3 missions – programmation, expertise et contrôle fiscal externe – assez différentes, qu'il est difficile de piloter.

Si la DG déclare que ces 3 missions principales des PCE ont un avenir clairement hors de ces structures et a travaillé sur des lignes d'orientations, elle annonce vouloir laisser la décision au niveau local pour coller au tissu économique et aux moyens alloués au contrôle fiscal local.

Pour l'instant, 60 % des directions locales ont conservé leurs PCE (parfois en les fusionnant ou en retirant la mission d'expertise), 30 % ont créé des PUC (Pôles unifiés de contrôle) regroupant plusieurs structures de contrôle et 10 % les ont supprimés.

Pour la CGT Finances publiques, les missions du Contrôle Fiscal concourent à la justice fiscale et les agents ne sont pas des variables d'ajustement.

La CGT Finances Publiques revendique :

- la réinstallation et le maintien des structures de proximité et de la chaîne du contrôle fiscal en partant des SIE et des SIP, des PCE, PCRP, BCR ;
- le maintien de tous les sites accueillant ces structures ;
- le refus des fusions de service de la gestion au contrôle ;
- l'absence de délocalisation des services, de la gestion au contrôle (sur pièces ou programmation ou contrôle externe).

A ton service l'ancien ;

La déduction de 10% pour les retraités n'a aucune justification.
Bien sûr les retraités n'ont pas de frais professionnels.
Toujours avec les mêmes fringues, ils n'ont pas de dépenses vestimentaires comme les actifs. Alors mettons fin à cette niche fiscale scandaleuse.
D'ailleurs le gouvernement nous dit que la moyenne des retraites est de 2000 € par mois.
Bin oui, bin oui...

BIN NON, BIN NON...

Une retraite de 2000 € en moyenne, ça signifie quoi ?
Intéressant les moyennes, ça masque bien les inégalités qui sont criantes. Voilà qui en dit long sur la façon dont les gouvernants portent un regard sur la situation sociale des retraités, sur leur niveau de vie.
On ignore le poids de la complémentaire /mutuelle, d'environ 100 € par mois ou plus et par tête pour une « bonne » couverture » ... La question de la santé, de l'accès aux soins n'est-elle pas liée aux possibilités de pouvoir se soigner ? Or tout n'est pas gratuit... Ils ignorent le poids du logement locatif ; et être propriétaire entraîne souvent un entretien couteux. Ils ignorent que pour beaucoup le bien vieillir n'existe pas, que les « bonnes » retraites ne permettent pas de payer un service en Ephad ou maison de retraite, que les retraités peuvent avoir encore des charges, de l'endettement, quand ils et elles ne subviennent pas aux besoins pour leurs enfants...

Les retraités sont un apport économique important qui fléchirait avec de telles idées et cela contribuerait à plus de récession économique. Prendre l'argent là où il est vraiment par la taxation des dividendes complètement épargnés de la prétendue solidarité nationale. Prendre l'argent dans les poches des plus riches, des retraites chapeaux ou des versements faramineux à des PDG quand ils partent. Être aisé, voire riche, à 2000 € par mois, 4 000€ pour un couple, c'est un foutage de gueule ! Ne pas augmenter les pensions en rapport avec l'inflation, cela amènerait les retraités à encore moins vivre décemment. La retraite, c'est le fruit de leur travail, en cotisant, qui leur a donné ce droit.



LA RETRAITE N'EST PAS UNE ALLOCATION

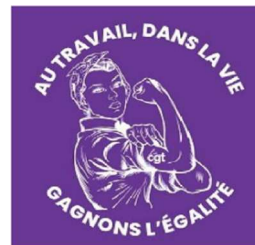
MAIS UN DROIT OBTENU PAR LE TRAVAIL !

Le 3 décembre a été une nouvelle occasion de dénoncer la situation faite aux retraités, de revendiquer que l'indexation doit se faire pour toutes et tous... que ces porteurs d'idées sachent que les retraités ont déjà beaucoup perdu depuis 2017, 3 à 4,5 mois de retraite en moins, ce n'est pas rien.

Variable d'ajustement avec de faux et honteux procès... et le « stock » de vieux serait trop important ! ?

L'actif a une arme de défense par le recours à la grève. Les retraités ne l'ont pas. Et le vieillissement ne favorise pas les mobilisations (déplacements, mobilité...).
Alors arrêtons de nous laisser donner en pâture aux médias et défendons nos systèmes de retraites acquis à la libération par l'adoption du **Programme du Conseil National de la Résistance**.

Jean-Claude SARDIN, retraité



**POUR L'ÉGALITÉ
FEMME/HOMMES**

**TOUTES ET TOUS EN
MANIFESTATION LE**

08 MARS 2025

Le 8 mars, ce n'est pas la fête de LA femme, mais la journée internationale de lutte pour les droits des femmes.

C'est un jour de mobilisation de première importance, pour revendiquer et gagner l'égalité réelle, au travail et dans la vie.

8 MARS
**JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE
POUR LES DROITS DES FEMMES
ET DES MINORITÉS DE GENRE**

11H
RASSEMBLEMENT
AU CENTRE D'ANIMATION DE BEAULIEU
MANIFESTATION

DE 10H À 17H :
♦ VILLAGE DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE,
AU CENTRE D'ANIMATION DE BEAULIEU
♦ VILLAGE DES ARTS ET DE L'ARTISANAT,
EN CENTRE-VILLE ET À CAP SUD
♦ VILLAGE DES DROITS ET ACCOMPAGNEMENT,
PLACE DE BRETAGNE AUX COURONNIERES

20H30
CONCERT DU QUAI DES GARGES
À LA ROTATIVE, BUXEROLLES
PETITES SOEURS D'IGGY POP ET DE NINA HAGEN,
LES QUATRE GRELUCHES DE QUAI DES GARGES
T'EMPORTERONT LÀ OÙ ELLES LE VEULENT BIEN
SANS AUCUNE POSSIBILITÉ DE RETOUR.

MEMBRES DU COLLECTIF DU 8 MARS :
CGT, SUD ÉDUC, SUD SANTÉ SOCIAUX, FSU, GAUCHE ECO-
SOCIALISTE, EELV, JEUNESSE ÉCOLOGISTES, PARTI COMMUNISTE
DE LA VIENNE, JEUNESSE COMMUNISTE, LE CIDFF 86,
LE PLANNING FAMILIAL DE LA VIENNE, NPA.

CONTACT@COLLECTIF8MARS-86.FR

Inégalités salariales, violences sexistes et sexuelles, backlash* face aux récentes avancées pour les droits des

femmes et des minorités, montée des discours réactionnaires et masculinistes : autant de raison pour lesquels la CGT appelle à la grève féministe, ainsi qu'à une mobilisation massive le 08 mars.

*Le "backlash", concept de Susan Faludi, désigne le recul des droits des femmes après chaque avancée.

